



Budget 2015 de la commune de La Tour-de-Peilz

Les charges cantonales pèsent sur le budget

Au cours d'une conférence de presse tenue le jeudi 13 novembre 2014, la Municipalité de La Tour-de-Peilz a rendu public son projet de budget 2015. Celui-ci présente un déficit présumé de 3,6 millions de francs pour un total de dépenses de plus de 61 millions. Le déficit prévu au budget 2014 s'élevait à 2,9 millions de francs.

Le projet de budget 2015, qui sera discuté le 10 décembre au Conseil communal, voit l'estimation des recettes s'élever à 57,63 millions (contre 55,18 millions au budget 2014, soit 4.44% de hausse). La différence par rapport au budget 2014 est due, principalement, à l'évaluation des recettes d'impôt, puisqu'une majoration de 4% a été appliquée aux montants facturés au 31 août 2014, dont la moitié (2%) est liée à l'augmentation des contribuables et l'autre moitié à la progression des revenus et de la fortune.

Malgré cette augmentation des recettes, le projet de budget 2015 confirme l'accentuation de l'écart entre charges et revenus que traduisait déjà le budget 2014 puisque les dépenses devraient s'élever, quant à elles, à 61,26 millions de francs (+ 5,35% par rapport au budget 2014). Parmi celles-ci, la part dévolue aux charges cantonales est de 11,6 millions pour la facture sociale (8,9 millions en 2014, soit une augmentation de plus de 30%) et de 5,43 millions au titre de participation nette au fonds de péréquation (4,71 millions en 2014, soit une augmentation de plus de 15%). Cette augmentation importante masque une maîtrise pourtant rigoureuse des charges internes. En effet, ces dernières ont diminué d'environ Fr. 450'000.--. Aux montants précédemment cités s'ajoutent Fr. 832'000.-- pour la réforme policière. Par ailleurs, les salaires des employés communaux ne seront pas indexés, compte tenu de l'évolution négative de l'indice du coût de la vie.

Les investissements représentent, pour 2015, 11 millions de francs, principalement consacrés à des travaux d'infrastructures (routes, collecteurs et terrains de sports) ainsi qu'à la rénovation du patrimoine immobilier communal (rénovation de la Maison de commune et réfection du Temple, notamment). La marge d'autofinancement est négative, à hauteur de 3,44 millions de francs (2,27 millions en 2014).

Malgré l'impact des charges cantonales, la Municipalité a décidé de maintenir des investissements nécessaires au niveau communal ainsi que son active participation aux projets régionaux. Les comptes 2014 de la Commune seront bouclés au mois de mai 2015.

Contact : M. Olivier Martin, conseiller municipal. 079 689 78 07

La Tour-de-Peilz, le 4 novembre 2014

